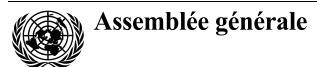
A/C.5/58/L.9 **Nations Unies** 



Distr. limitée 17 octobre 2003 Français Original: anglais

Cinquante-huitième session Cinquième Commission

Point 134 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

> Projet de résolution présenté par le Président à l'issue de consultations officieuses

## Rapport du Corps commun d'inspection sur la réforme du Service mobile dans les opérations de paix des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Corps commun d'inspection sur la réforme du Service mobile dans les opérations de paix des Nations Unies1 et la note du Secrétaire général transmettant ses observations relatives audit rapport<sup>2</sup>,

Ayant également examiné le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>3</sup>,

- Prend note du rapport du Corps commun d'inspection sur la réforme du Service mobile dans les opérations de paix des Nations Unies<sup>1</sup> ainsi que des observations du Secrétaire général au sujet de ce rapport<sup>2</sup>;
- Prend également note des observations et recommandations faites à ce sujet par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>3</sup>;
- Approuve les recommandations 1 à 6 figurant dans le rapport du Corps commun d'inspection.

03-56756 (F) 201003 211003 

<sup>1</sup> A/57/78.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> A/57/78/Add.1.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Voir A/57/434, par. 2 à 4.